



HAL
open science

Clandestinisation et stigmatisation, moyens de la surexploitation du travail

Christiane Vollaire

► **To cite this version:**

Christiane Vollaire. Clandestinisation et stigmatisation, moyens de la surexploitation du travail. Travail et migrations, Institut Convergences Migrations, Feb 2022, Aubervilliers, France. hal-04054383

HAL Id: hal-04054383

<https://hal.science/hal-04054383v1>

Submitted on 31 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Christiane VOLLAIRE
ICM Travail et Migrations
Séance du vendredi 11 février
14h à 17h

CLANDESTINISATION ET STIGMATISATION, MOYENS DE LA SUREXPLOITATION DU TRAVAIL

On a très souvent abordé la question des quotas de migrants, en France ou ailleurs, sous l'angle du nombre maximal d'étrangers acceptables sur un territoire, pour que celui-ci maintienne son « identité nationale ». Notion au contenu parfaitement indistinct, mais présentant une fonction idéologique bien réelle : celle d'une volonté, précisément irréaliste, d'homogénéisation ethnique du territoire.

On peut, me semble-t-il inverser la proposition pour examiner plutôt les effets d'une telle politique de quotas : non pas pousser réellement des personnes hors du territoire, mais bien plutôt les pousser hors du droit, sans pour autant qu'ils quittent le territoire, puisqu'ils n'ont précisément nulle part où aller.

La conséquence directe d'une telle politique est donc bien le **maintien sur le territoire** de sujets devenus non-sujets, parce que sans reconnaissance administrative et institutionnelle. C'est une véritable production de ce que les défenseurs des droits appellent « la fabrique des sans-papiers ». Et ce sont les problématiques du travail qui permettent d'interroger le plus directement cette fabrique : à quoi cela sert-il de produire des sans-papiers ?

Si l'on considère les sources de surexploitation qui s'offrent ainsi sur le marché du travail, on sera en droit de se demander si le quota, plutôt que maximal admissible, ne devient pas plutôt le minimal nécessaire pour obtenir en permanence un volet de main d'œuvre à bas coût, dans un monde où l'esclavage, malencontreusement aboli depuis le XIXe siècle, est devenu hors la loi.

L'illégalisation symbolique produit ainsi la clandestinisation réelle : le fait de se cacher, de se terrer, de disparaître d'un espace social sur lequel on est pourtant physiquement présent. Et cette invisibilisation sociale a pour corollaire une surexposition de ces travailleurs réels aux prédatons. Dans le temps même où la stigmatisation raciale va les désigner au discrédit et au mépris.

1. La clandestinisation comme condition de la Traite

Je partirai du matériau de deux entretiens menés dans le cadre d'un travail de **philosophie de terrain** en Grèce, entre 2017 et 2020¹, parce qu'ils me paraissent représentatifs des usages de la clandestinisation des migrants dans le monde du travail, pour tenter d'en tirer les fils.

En février 2018, l'entretien se déroule avec une réfugiée camerounaise, L.A., dans l'entrepôt d'une association pour laquelle elle travaille bénévolement, près du sinistre camp de Moria, *hotspot* où elle réside à ce moment-là, sur l'île de Lesbos. Le camp a depuis été détruit par un incendie en septembre 2020.

¹ L'ensemble de ce travail est publié, avec les photographies de Philippe Bazin, dans le livre *Un Archipel des solidarités : Grèce, 2017-2020*, publié aux éditions Loco en 2020. Il fait également l'objet de plusieurs expositions (dont la dernière à Lyon de février à mars 2022).

L.A., réceptionniste dans un hôtel, a fui le Cameroun, où elle était séquestrée et torturée par celui qui l'avait épousée, proche du pouvoir politique du Président Paul Biya, pour cette raison intouchable et toujours susceptible de la retrouver aussi longtemps qu'elle resterait dans son pays. Au Tchad où elle a trouvé refuge, un patron d'hôtel belge la met en relation avec un réseau de passeurs maliens œuvrant en relation avec le territoire turc. Belgique, Mali, Turquie, un circuit international et intercontinental parfaitement organisé dans une triangulation qui évoque irrésistiblement l'organisation du commerce triangulaire de la Traite des Noirs. Donc parfaitement repérable, fabriquant de faux passeports et achetant des billets d'avion :

Je suis arrivée en Turquie, un monsieur est venu me chercher à Istanbul. Il m'a emmenée au quartier d'Aksaray. Il avait chez lui des Nigériennes des Gabonaises, des Camerounaises : il hébergeait les filles, mais c'était la prostitution qu'il fallait faire. Il m'a dit que je devais faire la prostitution pour payer son argent, et que je serais libre ensuite. Il fallait que lui-même amène ses clients. Il a dit qu'il avait une nouvelle fille. Il fallait que je le fasse pendant deux semaines. Tu es dans la maison, tu ne sais pas ce qui se passe, tu vois un client qui vient. Je ne connaissais pas Istanbul, il faisait le chantage de me dénoncer à la police, et j'ai été obligée de le faire.

Nigériennes, Gabonaises, Camerounaises, c'est sa couleur de peau qui désigne la femme à l'activité de prostitution sur un pays du continent européen. Et le circuit migratoire est la condition, par la réduction à la clandestinité, de cette livraison de marchandise sexuelle. Une autre réfugiée camerounaise, qui n'a pourtant pas eu la même expérience professionnelle, dira de son passage par la Turquie :

J'ai eu une mauvaise expérience en tant que femme noire : j'ai été victime de viol en Turquie. Les droits de l'homme n'y sont pas respectés : quand vous allez en Turquie et que vous êtes noire, dans leur tête, c'est que vous êtes une prostituée. La femme noire pour les Turcs est une prostituée. Ce que j'ai vu, c'est que la femme noire, on peut la toucher. Avant la Turquie, je n'avais vu le racisme nulle part. Mais en Turquie, c'est pire qu'ailleurs : quand on monte dans le métro, les gens ne nous voient que comme un objet sexuel, parce qu'on est noire.

Cette désignation des femmes noires à la prédation sexuelle signifie évidemment leur double infériorisation, en tant que femmes et en tant que noires, dans une forme claire d'intersectionnalité, se potentialisant de leur condition de classe sans revenu sur le territoire d'exil. Et cette triple expérience de la condition subalterne renvoie à l'activité professionnelle la plus méprisée, précisément parce qu'elle est au cœur de ce que le dominant souhaite cacher de sa propre misère morale.

2. Le double langage des accords européens dans la surexploitation

Mais ici, l'organisation de la Traite prend un relief particulier. C'est en effet en mars 2016 que L.A., ayant fui le Cameroun, puis le Tchad, se retrouve, par la parfaite organisation d'un circuit parallèle, clandestine en Turquie où son faux passeport a été confisqué. Or mars 2016 est précisément la date de l'accord de l'UE avec la Turquie, déléguant à cette dernière la tâche de retenir les réfugiés sur son territoire et d'empêcher ainsi leur entrée dans l'Europe de Schengen. Ainsi la Turquie, pays du territoire européen à qui l'entrée dans l'Union européenne a été refusée sur des motifs « culturels » invoquant largement la question des droits de l'homme, se retrouve-t-elle en position de défenseure de la pureté culturelle européenne contre le flux des migrants issus des territoires coloniaux. Le règlement Dublin 3, qui contraint la demande d'asile à se faire sur le pays d'entrée, se traduit ici par une forme spécifique d'externalisation des frontières, afin que cette demande ne se fasse pas sur le territoire grec inclus dans l'espace de Schengen. Trois milliards d'euros seront ainsi versés par l'UE à un pays dont elle a clairement dénoncé les abus contre les droits de l'homme, afin

qu'il retienne de force les migrants sur son territoire, leur interdisant ainsi tout accès à la demande d'asile. C'est, dans ces conditions, un véritable vivier de chair à prédation qui est accordé, en sus du financement, à un pays réputé pour son autoritarisme politique et son dispositif de répression. Ce vivier captif est tout désigné à la prédation, en termes d'exploitation du travail en général et du travail sexuel en particulier, puisque la première forme que prend l'esclavage est toujours celle de l'asservissement sexuel.

Au bout de quelques semaines, L.A. parvient à prendre contact avec une femme nigérienne qui l'exfiltre alors vers un autre quartier : non plus celui des bordels, mais celui des restaurants, où elle est temporairement hébergée. Puis de là, elle et à nouveau exfiltrée par une femme camerounaise vers le quartier des usines textiles. Une hiérarchisation s'instaure ainsi, du bordel à l'usine-atelier textile, comme une sorte de promotion organisée à l'intérieur même des circuits de surexploitation.

Dans un article intitulé « Les sans-papiers rouage de l'économie », François Brun, ingénieur de recherche au Centre d'Etudes de l'Emploi, écrit :

Quand, dans la confection, on commande pour très vite tant de pièces à tel prix, on sait que cela se fera de nuit, pas au SMIC².

Ce « on sait que » dit très clairement les tenants et les aboutissants d'une telle chaîne de production, dont aucun des maillons n'ignore ni le prix et le coût, ni l'origine de la plus-value. Cette commande sciemment passée, L.A. en décrit les conditions de réalisation en ces termes :

Je suis alors partie avec des camerounais travailler à Meydani (autre quartier d'Istanbul, avec les usines textiles). J'ai commencé à bosser à l'usine textile de 7h à 20h, pour couper les fils des vêtements, sans s'asseoir, en étant rapide. C'était un « tchabou » (travail vite-vite).

Et elle précise ainsi le traitement des ressources humaines de ces « tchabous » ou travail vite-vite :

Si tu ne vas pas vite, le patron te tape sur la tête. Quand tu le vois venir, tu es obligée de te blesser tellement tu as peur. Il te dit que si tu ne vas pas vite, il va te chasser. On ne mange pas de la journée. C'était trop dur, on dormait parfois à cinq ou six dans une chambre, sur des matelas au sol. On n'a pas de papiers on ne peut pas payer de maison, on est obligés de s'entasser dans les chambres.

Pour ce travail à cadences infernalement accélérées, elle décrit ainsi les conditions de rémunération :

Chaque semaine, il te dit qu'il va te payer seulement dans deux semaines. Tu n'es pas payée, obligée d'attendre. J'ai fait cinq « tchabous ».

Si la première forme de surexploitation est celle des salaires misérables, elle s'accompagne d'une deuxième qui est celle des conditions de vie et de travail, allant de pair avec une troisième qui celle des mauvais traitements. Mais à celle-ci s'e ajoute encore une quatrième, qui est celle du chantage à la non-rétribution du travail, puisque le travailleur réduit à la survie, invisibilisé socialement et terrorisé professionnellement, n'a aucun moyen de pression pour la réclamer :

Je suis allée dans un où on faisait des pantalons. Il passait son temps à nous proposer de faire l'amour pour donner l'argent. Il menaçait de nous chasser. On travaillait, et il nous harcelait pour faire le sexe. Il passe, te

² François Brun, « Les sans-papiers, rouages de l'économie », *20 minutes*, 6 juin 2007.

touche partout, et il m'a obligée. Il te donnait rendez-vous dans un hôtel ou au bureau. Et quand on venait chercher l'argent, en le faisant, on pouvait avoir 150 livres. On n'avait pas le choix, on était obligées de le faire.

Ainsi, même pour les emplois qui ne relèvent pas de la prostitution – et dont les exigences techniques (la rapidité) suffiraient à elles seules à justifier une sur-rémunération – même pour ces emplois-là, leur simple sous-rémunération est soumise aux conditions de la rétribution sexuelle.

L.A. Précisera du reste qu'une telle contrainte sexuelle concerne autant les hommes que les femmes : elle n'est rien d'autre que l'indice de la dégradation sociale : l'homme « jetable » (pour reprendre l'expression d'Hannah Arendt développée par le philosophe Bertrand Ogilvie) est d'abord un homme intégralement exploitable, et cette intégralité passe par son statut de proie sexuelle. Un militant chilien, ayant connu les centres de torture de la junte chilienne, évoquera le lieu spécifique « venda sexy » où la torture passait par la prostitution comme stade ultime de l'avilissement et de l'humiliation politique, en même temps qu'elle était une source de rétribution pour les tortionnaires.

L.A. décrit cette forme de prostitution subsidiaire comme la condition même du passage, c'est-à-dire de la transgression organisée de l'accord européen avec la Turquie. Mais on peut inverser la proposition en disant que cet accord est bien plutôt la condition pour que des personnes surexploitées professionnellement soient en outre réduites à admettre cette subsidiarité sexuelle :

Les autres femmes dans le « tchabou » essayaient d'avoir de l'argent pour payer les passeurs. On était harcelées et obligées de céder. Mais quand on cédait, ils pouvaient parfois ajouter cent livres. Ça pouvait faire 700 livres, et, changé en euros, permettre de payer le transport pour aller en Grèce. On était quatre, filles et garçons : il faisait l'amour autant avec les femmes qu'avec les hommes. On était obligés de le faire pour avoir l'argent pour venir en Grèce et avoir la sécurité. On savait qu'on pouvait nous prendre en charge à l'arrivée. C'est comme ça qu'on a payé la commission du « connexion man » (passeur).

La double surexploitation de la force de travail, dans le monde de la production textile et dans celui de la marchandisation sexuelle, est ainsi vendue aux réfugiés comme le moyen incontournable d'accéder à la demande d'asile dans l'espace européen. De ce fait, elle va payer leur accès physique à un territoire qui va à nouveau les exposer aux mêmes formes de surexploitation. Ainsi peut-on reprendre la formule de François Brun « Sans-papiers, mais pas sans emploi », lorsqu'il écrit :

La présence massive d'étrangers en situation irrégulière (...) est d'autant plus cyniquement gérée que la place qui leur est assignée dans l'économie n'a rien d'aléatoire. La condition des sans-papiers n'est pas une aberration économique, mais l'expérimentation d'une mise à l'écart du droit du travail, de la création d'un infra-droit. De cette expérimentation à l'application à grande échelle, le pas serait facile à franchir³.

3. Les usages du travail saisonnier

Cette « expérimentation d'une mise à l'écart du droit du travail » transforme la question de l'asile en un véritable laboratoire de la violence juridique européenne, dans ses formes les plus cruelles. Mais on ne peut pas comprendre cette cruauté sans en saisir les tenants économiques. Ainsi le sociologue Saïd Bouamama en donne-t-il une claire interprétation :

Bien entendu les « sans-papiers » existaient avant le tournant libéral de la décennie 1980 et avant l'arrêt de l'immigration légale en 1974. (...) En revanche le tournant libéral et la nouvelle logique migratoire qui

³ François Brun, « Sans papiers mais pas sans emploi », *op. cit.*, p. 8.

l'accompagne sur fond de dérégulation de l'ensemble du marché du travail massifiant cette réalité préexistante, mais jusque là marginale⁴.

Dans les années cinquante et soixante, les conditions de la décolonisation et de ses suites économiques en termes d'obstacle à l'émancipation réelle, avaient offert un vivier de main d'œuvre à bon marché sous la forme des travailleurs immigrés recrutés sur les territoires fraîchement décolonisés. La fortune du constructeur Bouygues en sera, entre autres, la conséquence, alliée à ses collusions avec les divers pouvoirs politiques sur les territoires métropolitains. La période de la reconstruction dans les métropoles en était l'enjeu. Et le livre du sociologue Nicolas Jounin, *Chantier interdit au public*⁵, en montre les conséquences actuelles dans le recrutement de main d'œuvre sur les chantiers, où les sans-papiers racisés ont pris le relais des immigrés recrutés au Maroc et sur l'ensemble du pourtour méditerranéen. Mais le tournant des années 2000, lié à la constitution de l'espace Schengen, va en potentialiser les effets par cette politique de « sans-papiers mais pas sans emploi », qui offre à la surexploitation un espace quasiment illimité, dans le temps même où elle limite drastiquement les possibilités juridiques du déplacement pour les migrants.

Le « déplacé » devient ainsi paradoxalement celui à qui le déplacement est interdit, sans être pour autant physiquement fermé. Écrivant, en exil à Londres, *L'Enracinement* (qui sera publié en 1949), la philosophe Simone Weil le définissait ainsi :

L'enracinement est peut-être le besoin le plus important et le plus méconnu de l'âme humaine. C'est un des plus difficiles à définir. Un être humain a une racine par sa participation réelle, active et naturelle à l'existence d'une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments de l'avenir⁶.

Elle ajoutait, concernant le monde rural et ce qu'elle appelait « le déracinement paysan » :

Le déracinement paysan a été, au cours des dernières années, un danger aussi mortel pour le pays que le déracinement ouvrier. Un des symptômes les plus graves a été, il y a sept ou huit ans, le dépeuplement des campagnes se poursuivant en pleine crise de chômage. Il est évident que le dépeuplement des campagnes, à la limite, aboutit à la mort sociale⁷.

Dans le même temps, ayant eu elle-même une expérience comme travailleuse saisonnière, elle affirmait :

Il est contre-nature que la terre soit cultivée par des êtres déracinés⁸.

Elle avait ainsi perçu les effets de ce double déplacement inverse et contradictoire : celui de l'exode rural et celui des migrations saisonnières.

À partir de 2006, les processus de différenciation et de hiérarchisations multiples entre « travailleurs temporaires », « travailleurs saisonniers » et « salariés en mission » vont considérablement complexifier la question du droit au séjour sur le territoire, afférente à la question du travail. Et rendre ainsi, en particulier, les ouvriers agricoles de plus en plus dépendants de leurs employeurs, captifs de leurs décisions et livrés aux aléas du marché.

À Patras, au Nord du Péloponnèse, en 2018, des militants grecs se mobiliseront sur la question des migrations à partir des conséquences de l'exploitation de ce travail saisonnier. J'interroge l'un d'entre eux, N.P., syndicaliste fortement mobilisé sur la question du droit du

⁴ Saïd Bouamama, *Des classes dangereuses à l'ennemi intérieur. Capitalisme, immigrations, racisme*, Syllepse, 2021

⁵ La Découverte, 2008.

⁶ Simone Weil, *L'Enracinement*, in *Œuvres*, Quarto Gallimard, 1999, p. 1052.

⁷ *Ibid.*, p. 1076.

⁸ *Ibid.*, p. 1074.

travail, mais précédemment indifférent à la question des migrations. Je lui pose donc la question des motifs de son engagement actuel en faveur des migrants. Il me répond :

C'est quelque chose qui n'est pas arrivé d'un jour à l'autre. J'étais actif sur ce qui arrivait dans les partis de gauche de la politique. Après ce qui est arrivé à Manolada (endroit où beaucoup de réfugiés travaillent dans l'agriculture : autour de 10 000), j'ai décidé de devenir actif par rapport aux réfugiés. À cet endroit en effet, les travailleurs réfugiés ont décidé de protester pour avoir leur argent, et ils ont été confrontés à des fusils de la part de leurs patrons, qui ont amené leurs gardes de sécurité. Ils ont tiré et il y a eu beaucoup de blessés. C'était en 2013. C'est le moment où j'ai décidé de devenir plus actif, parce que c'était de la biopolitique.

L'appellation de « biopolitique », empruntée à Michel Foucault signifie ici la relation étroite établie entre la survie physique et l'existence sociale. C'est le défaut de reconnaissance sociale qui engage non seulement un risque de mort, mais une exposition totale au crime. La surexploitation, comme dans le cas de L.A., signifie que la rétribution même du travail devient facultative aux yeux de l'employeur, parce que, comme on l'a vu pour l'usine textile, son refus peut s'accomplir en toute impunité, du fait de l'invisibilité sociale de l'ouvrier. Ici, ce que Marx appelait la plus-value devient non pas relative, mais absolue, parce que le droit du travail ne peut pas être défendu.

4. Une institution judiciaire au service du déni de droit

Mais précisément, ce que montre l'exemple de Manolada, c'est que là où le droit du travail n'est pas défendu, le droit à la vie n'est pas même reconnu. La « biopolitique » dit ainsi non seulement une vie réduite à la survie physique, mais une indifférence sociale à cette survie elle-même. C'est cette conscience-là qui va pousser un syndicaliste à s'engager dans la défense des droits des réfugiés à partir de la défense du droit du travail. Et c'est pourquoi cette dernière est un angle d'attaque essentiel dans les mobilisations qui peuvent s'engager à l'encontre des politiques migratoires européennes. N.P. l'analyse ainsi :

Ça montre quelles vies ont la valeur d'être sauvées, et lesquelles sont marginales par rapport à la communauté. À ce moment, il a été prouvé que les réfugiés et migrants vivent hors de la protection de la loi : ils vivent tous sous la loi du marché noir, sans assurance d'être payés, ils travaillent tous comme clandestins. Après cet incident, il y a eu une grande solidarité.

P.K., médecin de 34 ans, en reprendra le thème dans l'entretien que nous aurons avec lui le lendemain. Quand je lui demande ce qui s'est passé à Manolada, il répond :

Dans cette région de Manolada, il y a beaucoup de gens qui travaillent pour les fermiers, qui les exploitent et les dominent. Ils demandaient leur argent. Après quelques années, les fermiers ont finalement été condamnés, mais la situation continue d'exister. Le principal problème est que la plupart de ces migrants n'ont pas de papiers, et ne peuvent donc pas réclamer de meilleures conditions. L'État le sait, mais ne fait rien. Même s'ils le savent, pour eux, des gens qui n'ont pas de papiers n'existent pas.

Le nouvel épisode relaté ensuite par P.K. date de 2016, c'est-à-dire trois ans après celui de 2013 qui a déterminé l'engagement de N.P. Il le découvre à l'occasion d'une consultation médicale, où il est amené à s'occuper d'un ouvrier pakistanais blessé à la tête :

L'an dernier, il y avait un homme du Pakistan qui demandait à recevoir son salaire. Il a été battu à la tête par un homme du Bangladesh qui assurait la sécurité du patron. Je travaillais au centre proche. On l'a envoyé à l'hôpital. Je lui ai parlé et on a fait connaître cet événement. N.P. a prévenu les médias on a fait une dénonciation.

Finalement, il ne s'est rien passé : les inspecteurs du travail sont intervenus, mais les patrons ont dit que les migrants ne travaillaient pas pour eux, et il a été impossible de faire valoir le droit. On attend encore le procès

pour cela. On a fait notre possible avec les médias, et jusqu'à maintenant il ne s'est rien passé. L'homme du Bangladesh a été arrêté, mais le fermier n'a eu aucun problème.

Cela arrive très souvent ici : les gens demandent leur salaire et sont battus. À Kinisi, on n'est pas un syndicat, on essaie de faire pression sur le gouvernement pour faire valoir les droits, mais on ne peut pas faire plus.

Et si l'on reprend, dans les journaux, la relation de ce qui a été nommé comme le scandale des « Fraises de sang de Manolada », deux dates le scandent : l'attaque subie en 2013 par les ouvriers venant réclamer leur salaire, et le résultat du procès qui s'en est suivi en 2014 :

Le patronat agricole fait tirer sur les saisonniers immigrés qui demandent leurs salaires !

Autre-futur.net Correspondant /21 avril 2013

Le 17 avril, des travailleurs saisonniers de Manolada dans le Péloponèse (Grèce) se sont fait tirer dessus, à coups de fusil, parce qu'ils demandaient ... le paiement de leurs salaires, impayés pour certains depuis 6 mois. Plusieurs dizaines d'ouvriers sont blessés, certains gravement. Ces travailleurs immigrés sont exploités par le patronat agricole depuis des années ; quand ils « osent » demander les salaires qui leur sont volés depuis des mois, des nervis leur tirent dessus ! Cet acte n'est pas un phénomène isolé ou marginal. (...) Les pouvoirs publics grecs sont aussi responsables de cette situation : la dérive libérale broie la population et installe l'impunité pour ceux qui terrorise les travailleurs/ses. Les institutions européennes qui ne cessent de pousser à plus de rendement, plus de productivité, plus d'exploitation des salarié-es, sont aussi responsables.

Un an et trois mois plus tard, le titre du journal est le suivant :

Grèce / Manolada : libération de 2 accusés impliqués dans les tirs contre les travailleurs migrants

30 juillet 2014

Le Procureur de la Cour d'Appel mixte de Patras, Me Dionysia Papadopoulou, avait demandé hier la condamnation des accusés dans l'affaire de l'agression contre les travailleurs étrangers à Nea Manolada, l'année dernière. Pourtant, deux des accusés ont été acquittés aujourd'hui.

Lors du procès, il a été question d'intimidation des témoins d'accusation. La partie civile a informé le tribunal sur la plainte portée par un travailleur étranger, témoin de l'accusation, selon lequel des inconnus l'ont agressé et passé à tabac dans l'installation de fortune où il vit. Un autre témoin de l'accusation a dénoncé avoir été agressé par un groupe d'individus dans le Palais de justice qui, a-t-il dit, voulaient le terroriser à cause de ce qu'il avait déposé.

Aujourd'hui, **la Cour d'appel de Patras a prononcé à l'unanimité l'acquittement** de l'entrepreneur de Néa Manolada, M. Vaggelatos pour l'agression. Contre toute attente, il a également été acquitté de l'accusation d'emploi illégal de migrants. Le contremaître, Costas Haloulas, a, lui aussi, été acquitté. Les deux autres surveillants ont été condamnés, l'un pour coups et blessures graves volontaires et, l'autre, pour simple complicité en coups et blessures graves.

Dans ce cycle de mensonge, de collusion judiciaire et d'impunité, se lit à livre ouvert la fonction réelle d'une clandestinisation des migrants qui les offre aux circuits de l'exploitation. La relaxe d'un propriétaire d'exploitation agricole, accusé en 2013 du double crime d'esclavagiser ses ouvriers et de les mutiler, inflige un régime de terreur aux travailleurs saisonniers. Mais elle fait signe, aussi, de la possibilité, en 2016, que de nouveaux ouvriers subissent la même violence. Le goulot d'étranglement de Patras fournit, entre autres, la main d'œuvre de la production maraîchère locale.

5. Les fonctions de l'Europe-forteresse dans la production de surexploitation

En 2013, la mobilisation des habitants a été forte, beaucoup d'images en attestent sur lesquelles apparaît en particulier N.P. Et lui même, qui ne parle pas anglais, transpose cet épisode, décisif de son engagement, dans des termes qu'il tient à écrire en grec avant que la bénévoles qui nous sert d'interprète ne me les traduise en anglais :

La situation continue à exister actuellement, les personnes sont encore hors de toute protection. C'est la même chose pour les réfugiés et demandeurs d'asile, comme des milliers de réfugiés restent sur les îles à cause de l'agrément entre les gouvernements turc et grec.

Tout cela a un résultat (*il écrit d'abord la phrase suivante en grec sur mon carnet*) de prévention et de préjugés, à cause des **politiques racistes et inhumaines** (...) que le gouvernement grec applique dans le contexte de l'Europe comme forteresse (l'espace de Schengen).

Il ajoute :

Pour nous, à Kinisi, ces personnes, les réfugiés, sont les restes de la division globale du travail. Ce n'est pas seulement pour les réfugiés, mais cela concerne toutes les nations (qui ont des devoirs vis à vis d'eux). Ces choses arrivent pour prendre avantage pour le pétrole. Spécialement dans cette aire, le phénomène est extrême. J'ai alors décidé de devenir militant.

De fait, la solidarité pour N.P. n'a nullement le sens d'une assistance à personne en danger. Elle repose sur la conviction que le danger nous est commun et qu'il est partagé. Si l'exploitation du travail est rendue si simple contre les réfugiés et dans la plus grande impunité, alors il reste à penser ce que cela signifie pour les acteurs du travail en général. La position de N.P., celle qui le pousse à s'engager envers les exilés, relève d'une double émotion politique : la colère éprouvée, en tant que citoyen, contre des pouvoirs publics qui exposent des sujets vivant sur le territoire à la violence de leurs exploiters, rejoint la colère éprouvée, en tant que travailleur, contre la violence faite au travail en général, dont cette exploitation-là n'est que la figure aggravée, comme préfiguration d'un laboratoire.

C'est précisément cette construction de **l'Europe forteresse**, à laquelle se réfère N.P. dans sa fonction de contrainte à la surexploitation du travail, que Saïd Bouamama interroge en publiant en 2021 *Des Classe dangereuses à l'ennemi intérieur*. Il y questionne ce qu'il appelle « la fonction systémique de la logique de la forteresse ». Scandée par l'instauration de l'espace de Schengen en 1985, puis par le Traité de Maastricht en 1992, puis par la mise en place de l'euro comme monnaie en 1999 et par l'élargissement progressif de l'UE entre 1995 et 2013, elle s'accompagne de l'ensemble des règlements Dublin qui en aggravent progressivement les dimensions restrictives, tout en multipliant l'arbitraire juridique des directives. Dès 2008, les demandeurs d'asile d'origine tchétchène que nous interrogeons en Pologne avaient cette formule éloquente : « Le droit européen rend fou ». Ce qui éclaire d'un jour saisissant la finalité réelle d'une entreprise juridique, pourtant destinée, selon sa finalité avouée, à la production de rationalité. Bouamama analyse quatre volets successifs de cette « logique de la forteresse »⁹ :

- la politique des visas conditionnée désormais non plus à la fonction régaliennne des États, mais à « l'endiguement du *risque* migratoire » ;
- l'agence Frontex, créée en 2004 et renommée en 2006 pour « empêcher la possibilité même de la demande d'asile » ;
- La mise en place de *hotspots* (« plateformes régionales de débarquement »), prenant prétexte de la « crise conjoncturelle de la guerre en Syrie pour mettre en place un mode structurel et durable de gestion des frontières ;
- La politique d'*externalisation du contrôle* par laquelle « les États (de la périphérie) deviennent des sous-traitants de la police européenne ».

⁹ Saïd Bouamama, *op. cit.*, p. 125 à 129.

Mais le sens de cette logique est d'articuler la surexploitation des travailleurs migrants aux possibilités de l'exploitation du travail en général. Et de saisir dans les directions technocratiques un véritable ennemi commun aux sédentaires et aux migrants. C'est ce saisissement que les idéologies racistes visent à empêcher, en tentant de dresser les uns contre les autres sédentaires et migrants, faisant ainsi des revendications nationalistes un enjeu politique des logiques sociales et économiques. Une telle position est très clairement obscurantiste, au sens le plus rigoureux du terme. D'une part parce qu'elle impose un négationnisme sur la vérité du passé colonial et sa relation réelle au présent, et d'autre part parce qu'elle vise à aveugler toute possibilité de mise en relation entre les deux faces indissociables du néolibéralisme contemporain. Analyser la relation structurelle de la construction de l'Europe forteresse et de la destruction du droit du travail, c'est donner son sens le plus authentique à la notion de solidarité : non pas une assistance apitoyée aux « subalternes », mais la conscience des luttes communes qui sont à mener. Sans cette conscience offensive, jetant un discrédit sur les gouvernamentalités globales, on perdrait de vue l'unité de leur destination.